



Dérèglement climatique : un défi pour le secteur de l'assurance

Synthèse de conférence

Petit-déjeuner de la Chaire Gouvernance et Régulation

Université Paris Dauphine-PSL, 27 mars 2025



Dauphine | PSL 
CHAIRE GOUVERNANCE
ET RÉGULATION

Petit-déjeuner débat organisé par la Chaire Gouvernance et Régulation

Le 27 mars 2025



Synthèse n°98
Université Paris Dauphine-PSL

Dérèglement climatique : un défi pour le secteur de l'assurance

Intervenants

Laurent Boussu | Directeur - Risques, Assurance & Contrôle interne, Groupe Servier

Frédéric Durot | Managing Director Global P&C, Diot-Siaci

François-Xavier Hay | Directeur des investissements et de la gestion actif/passif, Caisse Centrale
de Réassurance

Modérateur

Angelos Souriadakis | Fondateur et Senior Partner, Cabinet KEA YLIOS

Sommaire

Le point de vue de la Caisse centrale de réassurance François-Xavier Hay Directeur des investissements et de la gestion actif/passif, Caisse Centrale de Réassurance.....	6
Le point de vue de l'entreprise Laurent Boussu Directeur – Risques, Assurance & Contrôle interne, Groupe Servier.....	8
Le point de vue d'un courtier en assurance Frédéric Durot Managing Director Global P&C, Diot-Siaci.....	10
Echanges.....	12

L'intensification et la fréquence accrue des aléas climatiques exercent une pression croissante sur les mécanismes d'assurance et de réassurance. Alors qu'en 2023, les sinistres climatiques ont coûté 6,5 milliards d'euros en France, la Caisse centrale de réassurance (CCR) estime qu'à horizon 2050, le coût des dommages climatiques pourrait augmenter de 27 à 62 %, et de 47 à 80 % en intégrant la valeur des biens assurés - soit une hausse moyenne de respectivement 811 millions ou 1,238 milliard.

Les outils classiques de la mutualisation et de la diversification étant de plus en plus mis à l'épreuve, comment l'univers de l'assurance et de la réassurance pourra-t-il répondre à l'augmentation de l'aléa (liée à la plus grande occurrence du risque) et du coût (lié à la hausse de la valeur des biens assurés) ?

Le point de vue de la Caisse centrale de réassurance

6

**François-Xavier Hay | Directeur des investissements et de la gestion actif/passif,
Caisse Centrale de Réassurance**

La mutualisation d'un risque est le fondement d'une société, un choix politique, rendant responsables et solidaires un groupe d'individus face à la réalisation de l'occurrence de cet événement.

Éléments de contexte

L'évolution des aléas climatiques, dans leur fréquence comme dans leur intensité, se combine avec la croissance de la valeur des actifs exposés et se traduit par des perspectives de hausse significative des dommages et, peut remettre en cause la viabilité d'un système assurantiel si l'on ne travaille pas sur la prévention et l'adaptation. En effet, la valeur économique de la prévention peut être très rentable puisqu'un euro bien investi dans des plans de prévention permet d'économiser six euros futurs. Une telle valeur actuelle d'une économie future permet d'envisager un financement de tout dispositif de prévention.

Les systèmes de prévention pour particuliers (ex : batardeau face aux inondations) ou à titre collectif (ex : construction de digues) méritent d'être évalués économiquement. Face à des aléas qui touchent par nature tout un territoire, ses habitants, ses actifs économiques, ses infrastructures, la mise en place de tels dispositifs demande travailler ensemble, de définir et de mettre en œuvre des partenariats publics/privés. Face au changement climatique, l'émergence d'une filière prévention s'avère donc essentielle.

La Caisse Centrale de Réassurance

La CCR a pour raison d'être de protéger l'assurabilité pour permettre à chacun de se construire un avenir. Il s'agit donc de protéger le marché de l'assurance, l'offre de solutions de mutualisation des risques qui permet de sécuriser nos actifs réels et les vies, l'activité économique qu'ils abritent. CCR a été créée en 1946 aux côtés la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Ces trois infrastructures de mutualisation de notre société visent à rendre les Français solidaires et responsables face respectivement aux calamités naturelles, au grand âge, à la maladie. Elle a ensuite été rénovée en 1982, avec la création du régime des catastrophes naturelles (Cat-Nat), qui implique chacun dans ses garanties dommages (habitations, bâtiments professionnels).

Tout assureur souhaitant offrir des garanties dommages sur le territoire français, doit offrir les garanties prévues par ce régime établie sur une proportion de la prime d'assurance (surprime) et peut à ce titre et s'il le souhaite, se réassurer auprès de CCR et bénéficier de la garantie de l'État. Aujourd'hui, 95 % des assureurs font ce choix et se réassurent auprès de CCR au travers d'une quote-part de 50 % (50 % sont de leurs primes sont confiées à la CCR, qui s'engage en contrepartie à payer 50 % des sinistres) et d'une garantie *stop loss*, qui les protège à partir d'une franchise de prime, au-delà de laquelle la CCR intervient.

La CCR est une compagnie de réassurance de droit privé possédée à 100 % par l'État et soumise aux règles de Solvabilité 2. Pour les événements dont les couts dépassent une « franchise » qui dépend de ses réserves, CCR rétrocède ses engagements auprès de l'état. Tous ses rapports sont publiés en ligne.

L'enjeu pour CCR est d'apporter au marché une capacité d'absorption des chocs de marché les plus importants. L'impact du changement climatique sur l'évolution de la fréquence et de l'intensité des aléas a motivé la rédaction du rapport Langreny, en 2023, suivi du rehaussement de la surprime de 12 à 20 %.

Dans une approche systémique, le dispositif de gestion des risques évolue en même temps que le risque, mais seulement sur le flanc du transfert par l'assurance.

L'optimisation de l'allocation stratégique par la gestion actif/passif

Suite au rehaussement de la surprime, la prime collectée annuellement par CCR vise à permettre d'avoir un résultat technique probable dorénavant positif. Positifs, ces résultats techniques - augmentés des résultats financiers - contribuent à augmenter la capacité offerte à la protection de l'assurabilité. Le passif du réassureur est d'un peu moins de 4 ans, et sa gestion d'actif vise à sécuriser la liquidité, les résultats comptables et l'augmentation de la capacité offerte au marché pour absorber des chocs quarantennaux.

L'importance de la data

Grâce à des modèles précis, construits en partenariat avec d'autres acteurs comme Météo France, la CCR a progressivement forgé sa compréhension du risque, en caractérisant chaque événement, en mesurant l'aléa et la vulnérabilité des actifs à protéger, garantissant ainsi l'efficacité du dispositif.

Plusieurs initiatives ont été prises récemment face au changement climatique : le fonds Barnier a été créé pour accompagner la transition et la sécurisation des actifs sur ces territoires, l'État a missionné CCR pour établir une cartographie de l'assurabilité, afin d'identifier les zones en tension face aux catastrophes naturelles. De nombreuses entités privées - grandes entreprises ou groupes bancaires - se préoccupent également des questions de prévention et d'adaptation face au changement climatique et de la tension qu'il apporte sur l'assurabilité et par voie de conséquence sur la valeur économique d'un territoire et les moyens de la protéger.

L'assurabilité, ou la viabilité d'un produit d'assurance, se fonde sur l'évaluation quantitative des risques, de la fréquence et de l'intensité des aléas, et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur les biens protégés. La mesure des risques, clé dans la viabilité du fonctionnement du système assurantiel, permet également de valoriser un dispositif de prévention ou d'adaptation dans sa capacité à renforcer la résistance de nos biens assurés à faire face aux catastrophes, et rendre la tarification de l'assurance plus abordable.

Face aux perspectives des impacts du changement climatique, c'est donc toute la chaîne de valeur de la gestion du risque qui doit être mobilisée pour améliorer la gestion des risques (normes de construction, normes de prévention...).

Le point de vue de l'entreprise

**Laurent Boussu | Directeur – Risques, Assurance & Contrôle interne,
Groupe Servier**

Le groupe Servier est le deuxième laboratoire pharmaceutique français. Il est indépendant et n'est pas coté. Tous ses résultats sont réinvestis dans la recherche (20 % du chiffre d'affaires), en particulier en oncologie et plutôt dans les pathologies rares ou sans solution thérapeutique à ce jour.

Servier compte 14 usines à travers le monde et ses produits sont distribués dans 150 pays.

Le secteur pharmaceutique face aux aléas climatiques

L'incidence du dérèglement climatique est réelle, pour le monde de la pharmacie. De fait, il est impératif que les boîtes de médicaments soient à disposition des prescripteurs et des patients au moment où ils en ont besoin, *a fortiori* s'agissant des produits sans alternative dans le domaine de l'oncologie. Il est donc essentiel qu'un groupe comme Servier d'assurer une durabilité et une continuité de service, laquelle doit être la moins altérée possible par les événements climatiques – car, si la chaîne de distribution était touchée, un recours à l'assurance permettrait certes de compenser financièrement une discontinuité de service, mais il ne permettrait pas de faire redémarrer rapidement une usine qui aurait été particulièrement affectée par un dégât des eaux...

Quelle assurabilité face aux aléas climatiques ?

À horizon 2025 – dans moins d'une génération ! –, l'agence S&P Global estime à 1 200 milliards de dollars par an le coût des conséquences économiques directes d'événements climatiques extrêmes pour les 1 200 plus grandes entreprises. Cette étude repose sur le scénario hautement probable (*very likely*) d'un réchauffement de 2,7 degrés.

Pour la seule région Île-de-France, un rapport de l'OCDE estime que l'impact des événements climatiques s'élèvera à 1,4 milliard à horizon 2025 et à 2,5 milliards à horizon 2050.

D'ores et déjà, le réassureur américain Gallagher Re indique que les événements climatiques survenus en 2024 ont eu un impact économique de 417 milliards de dollars (402 milliards hors tremblements de terre), dont 151 milliards seulement étaient assurés. En d'autres termes, un tiers des valeurs économiques perdues du fait d'événements climatiques n'étaient pas assurées.

Face à ces projections et à ces niveaux vertigineux d'exposition, la question de la limite de l'assurabilité est posée., il est crucial de se protéger de l'incidence financière et économique des événements climatiques et naturels. Cela implique de recourir aux services d'un courtier. Diot-Saci est ainsi le courtier principal du groupe Servier, chargé de placer ses risques. À titre d'exemple, Servier souscrit 700 millions d'euros par an pour son programme tous dommages et pertes d'exploitation, pour 6 milliards de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le *position paper* de décembre 2024 l'EIOPA (l'autorité de régulation européenne des assurances) et de la Banque centrale européenne évalue à 900 milliards d'euros les impacts des sinistres depuis 1980, dont un cinquième concerne ceux des trois dernières années, pour seulement un quart de valeurs assurées. Plusieurs solutions sont proposées, comme un mécanisme facultatif de réassurance avec du partenariat public/privé ou un système obligatoire de mise à contribution des États à travers des fonds, pour les événements qui atteignent des infrastructures publiques. Par ailleurs, ce rapport établit un lien très fort entre un système de protection et des mesures incitatives en matière de prévention.

Les entreprises, à la fois victimes et génératrices du dérèglement climatique

Les entreprises sont concernées à double titre par la problématique des impacts climatiques: non seulement elles subissent les effets du dérèglement climatique, mais leur activité en est aussi partiellement la cause.

Le rapport annuel intégré de Servier, disponible en ligne, recense ses engagements en la matière. Le groupe s'engage notamment à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 42 % dans les scopes 1 et 2, et de 25 % dans le scope 3. Il est également engagé dans l'alliance Act for Nature, qui promeut les actions en faveur de la biodiversité.

Pour se protéger, et face aux limites du marché de l'assurance, Servier a créé une captive de réassurance, dont le seul et unique objet social est de couvrir les risques du groupe. Elle est installée en Irlande, car à sa création il y a plus de 15 ans, la France ignorait ce concept et aucune régulation n'était prévue.

Cette captive de réassurance permet de capter une partie des risques qui étaient auparavant transférés, avec un mécanisme d'auto-assurance. Toutefois, cette captive a un coût : celui du capital mobilisé pour couvrir les risques. Le rôle des courtiers consiste à comparer ce coût du capital à celui du transfert, pour identifier les risques qui doivent être retenus et ceux qui doivent être transférés. Il faut aussi tenir compte des réalités actuarielles, au risque sinon de créer son propre préjudice. Enfin, la captive de réassurance doit respecter à la lettre les directives Solvabilité 1 et 2.

En tout état de cause, ce mécanisme ne garantit pas que l'entreprise sera totalement protégée de l'ensemble des aléas climatiques. Par principe, en effet, aucun risque assurable n'est certain.

Alors que la fréquence et les coûts des aléas climatiques augmentent, peut-être les entreprises se trouvent-elles aux confins de ce que la mutualisation et la diversification permettent de faire. En effet, c'est une mobilisation de ressources, lesquelles devraient être affectées à la recherche dans le cas d'une entreprise comme Servier. À ce stade, la question reste ouverte et mérite d'être collectivement appréhendée. Il convient aussi de se méfier des effets systémiques, d'autant qu'il est démontré qu'une mauvaise couverture des risques climatiques entraîne des ralentissements économiques immédiats.

En somme, le sens de la responsabilité pour l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, autorités publiques, assureurs et réassureurs) est le maître mot, pour mettre en place un système vertueux.

Le point de vue d'un courtier en assurance

10

Frédéric Durot | Managing Director Global P&C, Diot-Siaci

Diot-Siaci est le premier courtier français d'assurance. Il est indépendant, avec un actionnariat majoritairement familial et des dirigeants. En 2024, son chiffre d'affaires a dépassé le milliard d'euros, ce qui en fait le 15ème courtier mondial – et le 1^{er} non anglo-saxon.

Principaux enjeux

En France, le poids des éléments naturels assurés représentait 1,2 milliard en euro constant en 1984-1989. Sur la période 2016-2020, il est passé à 3,6 milliards. Depuis 2020, ce montant est en forte augmentation constante, y compris les années qui ne sont pas marquées par un événement majeur. Il a atteint 10,5 milliards en 2022 (dont 6,4 milliards liés aux épisodes de grêle entre fin mai et début juillet et 2,5 milliards lié à la sécheresse). Cette année est d'ailleurs positionnée comme la deuxième plus impactante, après 1999 (15 milliards en euro constant, dont 13 milliards liés aux tempêtes Lothar et Martin). En 2023 et 2024, le poids des éléments naturels assurés s'est respectivement élevé à 6,5 et 5 milliards, sans qu'il y ait eu d'événement climatique majeur.

Les projections ne sont guère réjouissantes. Covéa prévoit ainsi une hausse de 60 % de l'impact des événements assurés à horizon 2050. Cette estimation peut être qualifiée d'optimiste, car elle ne modélise pas d'aggravation du risque tempête. France Assureurs, pour sa part, envisage une hausse de 93 %, avec un effet richesse de 53 %.

À l'échelle mondiale, les chiffres de Gallagher Re pour 2024 ont été rappelés (151 milliards pour les valeurs assurées). Les statistiques de *large loss* (sinistres de plus de 50 millions d'euros), suivies par Swiss Re et Munich Re, font ressortir que le plafond de 100 milliards en dollar constant a été dépassé trois fois en 30 ans (en 2005, en 2011 et en 2017) et que depuis 2021, il est dépassé tous les ans – avec un taux d'assurance moyen d'environ 40 %.

Enfin, l'encaissement mondial de l'assurance non-vie se situe entre 3 500 et 4 000 milliards de dollars, dont près de 8 % sont captés par la réassurance, réceptacle des événements majeurs. Ainsi, la réassurance mondiale en non-vie représente 300 milliards de dollars. Cela explique qu'un événement de l'ampleur de l'ouragan Ian en 2022 (60 milliards de dollars) ait fait basculer le marché de la réassurance mondiale du jour au lendemain : les majorations sont passées alors pour 2023 de 15-20 % initialement annoncé à 80 %, avec des doublements de rétention. Mais, compte tenu des rétentions importantes prises par les cédantes (les assureurs qui cèdent leur risque aux réassureurs), le marché de la réassurance n'a plus basculé. En revanche, il pourrait de nouveau basculer si plusieurs événements de cette taille survenaient la même année.

Face à ces enjeux, les réponses sont la prévention, le financement (ce que les assurés acceptent de garder à leur charge, au travers de captives ou de franchises, et les transferts au marché), et l'action des pouvoirs publics – en particulier en matière d'aménagement du territoire. Dans ce schéma, le courtier est un intermédiaire, avec un rôle d'influence, de structuration et de proposition de valeur.

Rôle et missions d'un courtier

Le premier rôle du courtier s'articule autour de deux axes principaux : l'analyse de risques et la prévention. La modélisation est essentielle, dans ces domaines.

Le rôle transactionnel est tout aussi important : structuration des montages d'assurance et de réassurance, élaboration d'argumentaires...

Le rôle du courtier consiste également à identifier les marchés qui adressent le risque naturel. Alors que les marchés dommages risquent de progressivement se désengager de l'assurance par événement, pour se retirer de l'exposition systémique, il est indispensable de trouver des solutions. Cela impose de renforcer le *data quality*. À l'inverse, les marchés spécialisés (réassureurs, marchés londoniens...) monteront en puissance, de même que les paramétriciens. Toutefois, s'ils proposent des solutions de complément intéressantes, la martingale n'existe pas.

Les Cat Bonds (*catastrophe bonds*) émergent également, depuis le milieu des années 1990. À l'origine, ces solutions visaient à protéger les portefeuilles d'assureurs. Mais, depuis quelques années, elles s'adressent aussi aux assurés. Elles sont contraignantes, mais peuvent s'avérer intéressantes pour les méga-expositions.

Enfin, les courtiers peuvent aussi innover (clauses vertes), conseiller, pousser pour lever les contraintes du marché et influencer.

Un arrêté de juillet 2024 prévoit une baisse de 8 à 5 % de la commission des courtiers. La manne ainsi dégagée (de 50 à 70 millions d'euros) a été directement fléchée vers les assureurs. Il aurait sans doute été plus pertinent de la flécher vers la prévention.

Echanges

12

Angelos Souriadakis

Le rôle de la data, des calculs et de la modélisation a été largement souligné. L'objectif est aussi d'empêcher que la psychologie l'emporte sur la réalité. Ce faisant, de la pédagogie est nécessaire. Par ailleurs, même s'il n'existe pas de solution unique et idéale, les réflexions visent à éviter qu'un territoire ou un actif ne soit exclu du dispositif assurantiel.

Éric Brousseau

Des marchés de data et des espaces de partage de données se développent-ils ? Au-delà des données générées par le monde scientifique quant aux risques climatiques, d'autres acteurs comme l'industrie de la construction pourraient fournir des données - s'ils en disposaient - non seulement pour évaluer les risques, mais aussi pour les mutualiser et créer différentes catégories de données ?

François-Xavier Hay

Les données sont effectivement fondamentales. Elles sont déjà de plus en plus collectées et prises en compte pour la conception de bâtiments, en particulier sur le plan de leur performance énergétique. Leur capacité à faire face aux aléas climatiques est, en revanche, moins documentée. Cette estimation est pourtant utile, au-delà des exigences de la CRSD, pour la connaissance et la maîtrise des risques, et pour l'éventuel dimensionnement d'un dispositif de prévention. C'est dans cette approche que CCR a lancé un fonds d'investissement dédié à la prévention, le Climate Change Resilience Fund, doté de 50 millions d'euros. L'objectif est d'investir dans des solutions d'adaptation et de prévention prouvant leur impact sur la diminution des catastrophes naturelles, au-delà de la rentabilité de leur performance.

D'autres investisseurs ont fait part de leur intérêt à s'impliquer sur cette thèse aux côtés d'autres fonds d'investissement afin de contribuer à l'émergence d'une filière prévention / adaptation face au changement climatique, comme il y en a eu pour la rénovation énergétique.

Éric Brousseau

Les assureurs et les réassureurs américains envisagent-ils de financer les organismes qui produisent de la donnée, mis à mal par les récentes décisions de l'administration Trump ?

Frédéric Durot

Les répercussions de ces décisions ne sont pas encore identifiées.

Aujourd'hui, les principaux fournisseurs de données sont les réassureurs, en particulier Swiss Re et Munich Ré, qui cartographient une quinzaine de périls en cours et une dizaine en transitionnel.

En modélisation, les grands acteurs sont au nombre de trois. De multiples recherches sont en cours, concernant les risques singuliers notamment (comme celui de submersion marine, encore très peu modélisé), en partenariat entre différents acteurs - AXA XL Risk Consulting et la chaire de la mécanique des fluides de Polytechnique, par exemple.

L'un des enjeux majeurs, pour les dix prochaines années, consistera à passer de la haute couture au prêt-à-porter dans l'analyse des risques afin de rendre les prestations plus accessibles aux ETI et PME et aux grands groupes disposant de marges financières limitées.

De la salle

Quels sont les paramètres pris en compte dans la rentabilité ? Les travaux du Climate Change Resilience Fund sont-ils toujours très localisés, ou la réflexion est-elle également systémique ?

François-Xavier Hay

Le Fonds vient de démarrer, mais il a vocation à poser ce type de questions et à étudier tous les dispositifs – qu'ils soient innovants ou qu'ils aient déjà fait leurs preuves – ayant pour impact de diminuer les coûts pour les particuliers ou les entreprises. Il s'agit aussi d'identifier le marché.

La prévention doit être appréhendée comme un dispositif de contribution à la maîtrise des risques par le bas, et pas par la prime. Cela implique d'acquérir de la data plus précise afin de valoriser sa performance.

De la salle

Vous avez beaucoup parlé d'IARD, donc de dommages, mais qu'en est-il du volet humain, c'est-à-dire de la santé ? Des réflexions portent-elles sur une vision globalisante du risque, notamment climatique et environnemental ?

François-Xavier Hay

Le rapport Langreny pointait déjà la question de la valeur économique et de la non-couverture des pertes économiques qui découlent d'un événement naturel – la santé face aux vagues de chaleur, ou la perte d'exploitation entre autres exemples. Il s'agit d'adresser le *protection gap*, suivi annuellement par la Conférence de Genève. Il y a beaucoup à faire pour considérer l'évolution des aléas et de leurs impacts. CCR améliore ses modèles en continu pour améliorer les estimations de ces aléas jusqu'à leurs impacts en termes de valeur économique.

De la salle

Comment la CCR gère-t-elle son actif avec un tel passif ? Considérez-vous que l'État est le dernier réassureur ? Dans un scénario de stress extrême, vos actifs seront corrélés à votre passif. Comment gérez-vous cette corrélation ?

François-Xavier Hay

La modélisation stochastique des aléas (modèles inondation, sécheresse et autres... coté passif) et des actifs financiers par l'utilisation de générateurs de scénarios économiques permet de fonder les bases des outils utilisés par la gestion actif-passif de CCR. Combinés, ces modèles permettent de projeter les bilans et les comptes de résultats, les réserves après différents scénarios stressés (catastrophes naturelles et/ou chocs de marchés financiers) pour évaluer la résistance de CCR sous différentes conditions et sa capacité à répondre à ses objectifs : la protection de l'assurabilité en apportant avant tout les liquidités le moment venu.

De la salle

Comment évaluer le coût des investissements de prévention et la valeur de l'inaction pour les grandes entreprises et les institutions publiques ?

Par ailleurs, l'hyper-segmentation du risque ne va-t-elle pas conduire à une perte de mutualisation et de solidarité ?

Laurent Boussu

Les projets de mutuelles d'entreprise, dont très peu ont abouti, portent un effet d'anti-mutualisation. Et pour cause, l'effet de la mutualisation vient de la dispersion des risques.

Par ailleurs, modéliser ce que rapporte la prévention à l'entreprise est un véritable challenge global, à l'échelle des collectivités publiques et de l'entreprise. Quand une entreprise cherche à mesurer son effort de prévention, se pose immédiatement la question de la valeur ajoutée à terme. De ce point de vue, plus que la data en tant que telle, la qualité de la data est essentielle.

François-Xavier Hay

L'évaluation est clé, pour savoir de quoi l'on parle. La CCR apporte des conseils aux institutions publiques et privées, et les accompagne dans le *pricing* des pertes futures, donc de l'intérêt à faire de la prévention ou à rendre des infrastructures plus responsables. Ce domaine se financiarise, et s'étend pour toucher le champ des assurés, à commencer par celui des entreprises. Le suivi par des capteurs précis est le fondement des hypothèses utilisées dans les modélisations, et donc les règles de tarification et de mutualisation des risques.

Frédéric Durot

Les courtiers ont un rôle d'incitation à jouer, pour favoriser la mise en place d'ouvrages de rétention ou d'endiguement, par exemple – y compris pour des clients privés, en particulier lorsqu'ils sont en situation d'inassurabilité.

À l'échelle plus macro, le fonds Barnier couvre 12 % de la surprime CatNat – soit 230 millions d'euros. Avec l'augmentation de la surprime de 12 à 20 %, il dépasserait 400 millions. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale envisageait initialement 230 millions, et il semblerait que ce montant soit monté à 350 millions. Tout n'a donc pas été fléché.

Enfin, la mutualisation est avant tout politique. En 2012, le projet de loi Baroin de réforme du régime CatNat lui apportait une dimension libérale (identification de sept types d'événements assurables éligibles, franchises spécifiques...), qui aurait conduit à une sorte de démutualisation.

Avec le changement de gouvernement du printemps 2012, il n'a finalement pas été retenu in extremis. Depuis, le livre blanc de 2015 (paru après les inondations à Cannes) est resté muet sur ce point. La loi Baudu et les arrêtés qui en ont découlé n'en parlent pas non plus. Cela confirme que le choix français est celui de la mutualisation, voire de l'ultra-mutualisation.

En tout état de cause, la mutualisation n'est pas antagoniste avec la connaissance de la topographie des risques et de leur tarification.

Angelos Souriadakis

Merci pour vos interventions, qui montrent que nous n'en sommes qu'au début d'une longue série d'analyses !



Chaire Gouvernance et Régulation
Fondation Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75016 Paris (France)
<https://chairgovreg.fondation-dauphine.fr/>